

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 559

présenté par
M. Raux

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l’alinéa 9, supprimer les mots :

« service national universel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe “Écologiste-NUPES” souhaite supprimer la mention au service national universel (SNU).

Le Service National Universel est un outil de militarisation de la jeunesse coûteux et inadapté, qui va à l’encontre des valeurs d’émancipation promues d’ordinaire par la notion d’engagement, qu’il soit associatif, politique ou syndical.

Le SNU a déjà montré ses limites lors des périodes d’expérimentation : il ne permet en aucun cas de créer des mixités, de construire des moments d’apprentissage au faire-ensemble, c’est-à-dire décider et agir collectivement. Il impose, ordonne, range et ne s’adresse qu’à une partie minoritaire des jeunes.

Encore récemment, 17 jeunes ont été hospitalisés après un bivouac. Cet « incident » succède à de très nombreux cas de malaises, de violences physiques et psychologiques de la part des encadrants.

Nous proposons donc que le budget du SNU soit ré-alloué au financement de l'éducation populaire et à des mesures réellement utiles aux jeunes, comme une allocation d'autonomie de 1063€ par mois.